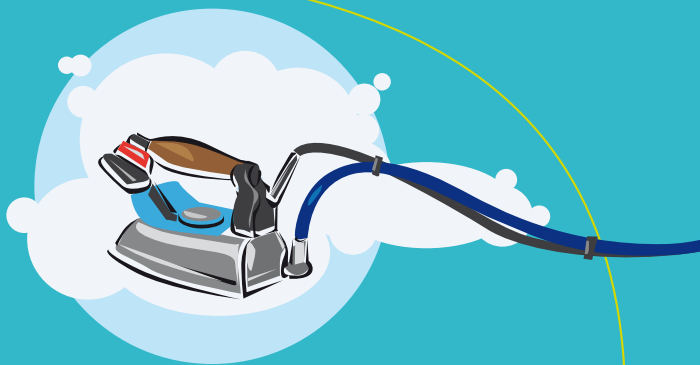


Prévention des risques professionnels

Exploitants
de pressing →

Des gestes simples pour vous protéger





Développer une allergie respiratoire ou cutanée, se faire mal au dos en manipulant des charges importantes de vêtements ou développer des douleurs chroniques à cause des gestes répétitifs... Pour les exploitants de pressing, les risques professionnels sont multiples.

En tant que professionnel indépendant, des gestes simples vous permettent de protéger votre santé et celle de vos salariés et d'assurer ainsi la pérennité de votre entreprise.

Cette brochure d'information vous propose de nombreux conseils de prévention adaptés à votre quotidien.

PRODUITS CHIMIQUES

Les pressings sont soumis à déclaration auprès de la préfecture, comme établissements classés pour la protection de l'environnement, sous la rubrique 2345.

Pour la majorité d'entre eux, les produits chimiques utilisés dans les activités de nettoyage à sec, sont également dangereux pour la santé, en particulier le perchloréthylène. Ils pénètrent dans l'organisme par différentes voies :

- par les voies respiratoires en cas d'inhalation de vapeurs ;
- par la peau ou les yeux en cas de contact direct ou de projection ;
- par ingestion accidentelle (stockage de produits dangereux dans un récipient alimentaire) ou des mesures d'hygiène insuffisantes (si vous fumez ou prenez un repas sans vous laver les mains au préalable).

Quels risques pour la santé ?

Les solvants et substances utilisés pour le détachage

Ils sont souvent irritants pour la peau, les yeux et les muqueuses. Certains sont classés comme nocifs, voire cancérogènes ou toxiques pour la reproduction.

Une attention particulière doit être portée aux produits antirouille, qui contiennent souvent des dérivés de l'acide fluorhydrique ou des fluorures qui peuvent provoquer de graves brûlures, voire des troubles cardiaques.

Il existe des produits moins dangereux contenant par exemple de l'acide citrique et une faible concentration en acide oxalique. Il est recommandé de les privilégier.

Le perchloréthylène

Ce produit est étiqueté nocif (Xn) et l'Union européenne l'a classé cancérigène de catégorie 3 (R40 : effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes).

De plus, le classement du perchloréthylène comme « toxique pour la reproduction » est à l'étude.

Hommes et femmes pourraient être concernés.

À l'usage, il provoque un dessèchement de la peau en cas de contact et des vertiges en cas d'inhalation importante ou prolongée. Il est par ailleurs dangereux pour l'environnement.

Perchloroéthylène : identité du produit

Synonymes :

Perchloréthylène, tétrachloroéthylène, « perchlo », tétrachloréthylène, tétrachloroéthène, PER.

N° CAS : 127-18-4

N° EINECS : 204-825-9

Étiquetage actuel :



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

- **R40** (effet cancérigène suspecté - Preuves insuffisantes)
- **R51/53** (Toxique pour les organismes aquatiques - peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique)
- **S23** (Ne pas respirer les vapeurs)
- **S36/37** (Porter un **vêtement de protection** et des gants appropriés)
- **S61** (Éviter les rejets dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/**La fiche de données de sécurité**)

Le perchloroéthylène est un solvant principalement utilisé dans les pressings pour le **nettoyage à sec** des textiles (90 % des quantités utilisées). Il est aussi utilisé pour le dégraissage de pièces métalliques, substituant ainsi le 1,1,1-trichloroéthane, interdit d'utilisation depuis 2000.

Il figure sur la liste des substances chimiques produites ou importées à plus de 1 000 tonnes par an par au moins un pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Il a été consommé à plus de 100 000 tonnes en Europe en 2001.

Source : INRS – fiche toxicologique n° 29.

Depuis le 1^{er} décembre 2010, un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques est entré en vigueur. Ce sont donc les pictogrammes ci-dessous que vous pourrez maintenant trouver sur les produits nocifs et dangereux pour l'environnement, comme le perchloréthylène.



Comment vous protéger ?

Une grande vigilance et rigueur par rapport aux règles de manipulation et de stockage de ces produits s'imposent pour préserver votre santé :

- recensez tous les produits utilisés ou stockés et informez-vous sur leur toxicité via l'étiquetage et les fiches de données de sécurité (FDS) transmises par le fournisseur ;
- prévoyez des zones de stockage séparées afin d'éviter les mélanges d'agents chimiques incompatibles et une ventilation générale efficace ;
- portez des équipements de protection adaptés (**gants en nitrile ou en élastomère fluoré, vêtement de protection** contre le risque chimique de type 6, **masque muni d'un filtre A2, lunettes de protection**) pour toutes les manipulations des produits à risque ;
- installez des hottes de pré-brossage ;
- prévoyez un point d'eau au plus près des zones d'utilisation.

Mesures spécifiques au perchloréthylène

La substitution des produits dangereux doit être envisagée, en particulier concernant le perchloréthylène. Pour vous aider à faire un diagnostic concernant votre activité, vous pouvez consulter la fiche d'aide au repérage consacrée au nettoyage à sec (FAR 28) et la fiche d'aide à la substitution (FAS 2) consacrée au perchloréthylène sur le site internet de l'INRS (www.inrs.fr).

Les alternatives au perchloréthylène sont principalement l'aquanettoyage, l'utilisation d'hydrocarbures ou de solvants aqueux ou à base de silicone. Ces techniques de nettoyage ont chacune leurs caractéristiques propres mais elles présentent toutes l'avantage d'être moins dangereuses pour votre santé et pour l'environnement. Toutes ces solutions de substitution nécessitent d'investir dans du nouveau matériel.

À défaut de pouvoir effectuer la substitution dans l'immédiat, prenez des mesures spécifiques.

Le perchloréthylène est interdit pour les opérations de détachage et de pré-brossage (arrêté type 2345), mais il reste le principal solvant pour les machines de nettoyage à sec. Son utilisation doit nécessiter une vigilance particulière.

Lors de l'ouverture du hublot, l'air éventuellement pollué peut être chassé à l'extérieur. Pour éviter cet « effet piston » :

- respectez les durées de séchage ;
- veillez à ne pas surcharger la machine.

Sur les machines non automatisées, l'apport de perchloroéthylène, le nettoyage des filtres ainsi que le raclage des boues sont effectués manuellement. Ces opérations de maintenance doivent faire l'objet de toute votre attention :

- utilisez des systèmes de pompage pour le transvasement du « perchlo » ;
- effectuez le raclage des boues à froid et avec un masque adapté ;
- équipez votre machine d'un filtre à charbon, afin d'éviter les rejets lors de l'ouverture ;
- stockez les déchets dans des fûts hermétiquement fermés et correctement étiquetés ;
- instaurez des règles de gestion des déchets : quantité de stockage maximum, type de traitement.

D'une manière générale, l'utilisation des machines et leur entretien doivent être réalisés conformément à la notice du constructeur.



MANUTENTION, GESTES ET POSTURES

Quels risques pour la santé ?

Travailler dans un pressing demande beaucoup d'efforts physiques. Les contraintes liées aux cadences de travail, au poids des vêtements, aux mouvements répétés, sont susceptibles de provoquer des troubles musculosquelettiques.

Les principales contraintes posturales sont :

- le travail debout ;
- les bras en l'air (accrochage, repassage sur cintre) ;
- les extensions ou flexions forcées du rachis lors du chargement et déchargement des machines.

Comment vous protéger ?

La prévention nécessite de prendre en compte trois facteurs : la notion d'effort, de répétitivité et de postures.

La plupart des actions préventives sont simples à mettre en place et génèrent un vrai confort de travail, par exemple :

- installez un système de convoyeurs pour approvisionner les tunnels de lavage ;
- posez les chariots de linge à hauteur d'Homme ;
- prévoyez des rayonnages faciles d'accès ;
- positionnez la machine à emballer sous housse de façon à éviter une élévation de l'épaule ;
- désencombrez les voies de circulation et installez des revêtements anti-dérapants.

Le repassage est une source importante de pathologies tendineuses ou musculaires. Il est à l'origine de 90 % des maladies en lien avec l'activité professionnelle dans le secteur du nettoyage à sec.

Quelques recommandations pour protéger votre santé :

- préférez les tables à soufflage-aspiration et facilement réglables en hauteur ;
- utilisez des fers légers, ergonomiques et équipés d'un système de suspension des tuyaux d'alimentation de vapeur ;
- positionnez les repose-fer à proximité immédiate de la main ;
- utilisez des jeannettes de repassage suffisamment longues et réglables en hauteur ;
- adaptez la hauteur des bacs à linge et des portants à hauteur de la table ;
- équipez le poste de repassage de sièges assis-debout ;
- entretenez les fers afin de faciliter la glisse ;
- supprimez le repassage vertical ;
- aménagez des temps de pause et une rotation régulière d'une activité à l'autre.



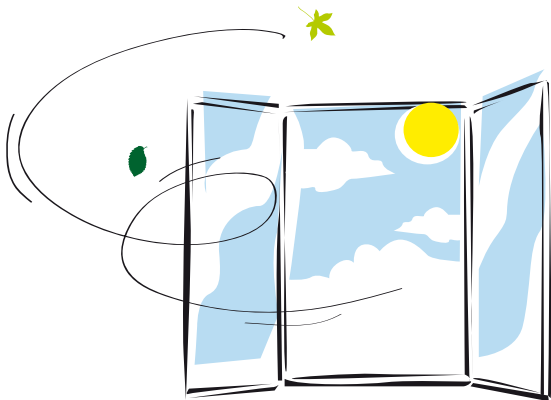
CONDITIONS DE TRAVAIL

Quels risques pour la santé ?

Aux risques inhérents à l'activité de pressing s'ajoutent les nuisances liées à l'environnement de travail : chaleur, humidité, stockage de produits toxiques et inflammables impliquent des installations spécifiques et régulièrement contrôlées, afin de vous assurer un environnement de travail sécurisé.

Comment vous protéger ?

- Isolez les tuyaux (calorifugeage), car les risques de brûlures sont fréquents, non seulement lors de l'utilisation des fers mais également en cas de contact avec des conduites d'eau chaude ou de vapeur.
- Aérez les locaux régulièrement, installez un système efficace de ventilation, voire de climatisation et aménagez un éclairage homogène et non éblouissant afin d'optimiser vos conditions de travail. En effet, les ambiances thermiques (humidité, chaleur) et lumineuses sont sources d'inconfort et peuvent conduire à une baisse de vigilance.



- Faites vérifier tous les ans les installations électriques par un organisme agréé. L'utilisation d'appareils électriques conjuguée à l'humidité ambiante accélère la corrosion des installations et les risques d'électrisation.
- Stockez les produits inflammables dans des récipients fermés, dans un local spécifique ventilé ou une armoire de sécurité adaptée au risque incendie/explosion.
- Veillez à ce que les extincteurs soient accessibles et en nombre suffisant. Leur fonctionnement et leur maintenance doivent être vérifiés annuellement par un organisme ou un installateur qualifié.

Attention !

Les objets accidentellement oubliés dans les vêtements sales (seringues, outils tranchants...) peuvent être sources de maladies infectieuses.

Il est fortement recommandé de mettre en place des moyens de détection du matériel et de se munir de gants adaptés au poste de tri, à la réception du linge.



Le document unique

L'obligation de prévention des risques professionnels s'applique à tous les employeurs. Le chef d'établissement a la responsabilité d'établir et de mettre à jour chaque année un « document unique d'évaluation des risques professionnels » : il doit servir de base au développement des actions de prévention dans l'entreprise.

Pour la rédaction de cette brochure, le RSI a bénéficié de l'appui technique de l'Assurance maladie - Risques professionnels.

Si vous employez des salariés, la Carsat de votre région peut vous proposer une aide technique, voire financière, pour vous accompagner dans la maîtrise de vos risques.*

** Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail*



Retrouvez ces informations et bien d'autres
sur le site du RSI entièrement dédié à la prévention.



www.le-rsi.fr/prevention

Le RSI est votre interlocuteur social
unique pour toute votre protection
sociale personnelle obligatoire.

VOTRE CAISSE

